

#133

**BÉNÉFICIAIRES**PME, ETI, Grande Entreprise,  
Coopérative**FORME DE L'AIDE**

Subvention

**INTENSITÉ DE L'AIDE**De 15 à 40% des dépenses  
éligibles**PÉRIODE**Jusqu'au 12/07/2024, dans  
la limite des fonds disponibles**FINANCEURS****APPEL À PROJETS****SOUTIEN AUX INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES  
EN RÉGION BRETAGNE****QUELS PROJETS ?**

Cet appel à projets vise à soutenir **les projets d'investissements** des entreprises agroalimentaires (y compris en création), qui **transforment, stockent, conditionnent et commercialisent des produits agricoles** en région Bretagne.

**Les budgets d'investissements** comprendront :

- ↳ L'acquisition de **matériels et équipements neufs** (occasion sous réserve d'éligibilité) touchant les process de transformation, la logistique, la traçabilité, l'amélioration des conditions de travail des salariés, la sécurité des aliments...,
- ↳ Le **stockage** et le **conditionnement** de produits agricoles bruts et/ou transformés (centrales de production de froid, panneaux sandwich pour l'isolation froid positif et négatif, sols spécifiques agroalimentaires, portes isothermes intérieures,...).

Les critères de sélection évoluent. Les projets seront **notés et classés selon des critères stricts** (taille de l'entreprise, liens à l'amont agricole, engagement dans les transitions, effet levier de l'aide, conditions de travail et accompagnement des salariés, qualité et sécurité des aliments...).

Une attention toute particulière est portée sur les projets structurants, les efforts en termes de développement durable, de qualité, d'innovation ou d'ouverture de nouveaux marchés.

**QUELS SOUTIENS ?**

Les entreprises retenues pourront prétendre à une aide publique significative :

- ↳ Sous forme de **subvention** allant **de 100 K€ à 1 M€ par projet**,
- ↳ Pouvant représenter **de 15 à 40% du montant des dépenses éligibles** (bonification pour toute entreprise reprenant une friche),
- ↳ Plafonnée à 4 dossiers par entreprise (2 par groupe) et **3 M€ en subvention** sur la période 2023-2027.

**⚠ La qualité du dossier, son suivi, l'anticipation des cumuls avec d'autres dispositifs sont des facteurs de réussite importants pour l'entreprise.**

20 années  
d'expérience120  
Collaborateurs7 Mds€  
de projets  
financés sur  
les territoires8 bureaux  
ouverts en  
France**Claudine  
DEVENYNS**Responsable  
développement07 72 15 35 91  
cdevenyns@abfdecisions.fr